

# Grand Jeu concours photo FACEBOOK Saint-Jean

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2015

## Article 1 : organisation du Jeu concours

La Polyclinique Saint-Jean, société anonyme au capital de 3 377 001, 03 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes, sous le numéro 324 947 753, dont le siège social est situé au 92-94 avenue Docteur Donat – 06800 Cagnes sur Mer, organise sur sa page Facebook, un jeu-concours photo gratuit (ci-après désigné par « Jeu Concours ») sans obligation d'achat, intitulé « Grand jeu concours photo Saint Jean ».

Cette opération est soumise exclusivement au présent règlement (ci-après le « Règlement »).

## Article 2 :

Ce jeu gratuit est réservé aux internautes membres du réseau social Facebook. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. En aucun cas, Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Pole Santé Saint Jean et non à Facebook. Cette opération n'est en aucun cas associée, gérée ou sponsorisée par Facebook. A ce titre, tous les participants confirment une décharge complète de Facebook.

## Article 3 : objet du concours

Pour participer, l'internaute doit se rendre sur la page Facebook Pôle Santé Saint-Jean [www.facebook.com/polesantesaintjean?ref=hl](http://www.facebook.com/polesantesaintjean?ref=hl) et doit :

- Liker la page Facebook du Pôle Santé Saint-Jean,
- Accéder à l'application jeu concours dédiée sur la page du Pôle Santé Saint-Jean
- Etre maman d'un bébé âgé de 0 à 2 ans
- Poster une photo de soi avec son bébé, la plus drôle, la plus créative, la plus touchante... La photo doit être décente : seront exclues les photos montrant ou suggérant la nudité. L'internaute envoie sa photo accompagnée de son nom, de son e-mail et de son n° de téléphone. Elle peut y joindre un commentaire.

Sa photo sera postée sur l'album photo du Jeu Concours, visible par le public depuis la Page Facebook du Pôle Santé Saint-Jean.

Les gagnantes seront les internautes dont les photos auront suscité le plus de like et seront classées par ordre décroissant du nombre de like obtenus.

**Le 1er prix est :** un chèque cadeau d'une valeur de 300 euros offert par le magasin Bébé 9 Mandelieu uniquement, hors soldes, bébélisme et promotions en cours. Sans obligation d'achat.

**Le 2ème prix :** un pack de 10 séances de remise en forme offert par Mam Training d'une valeur de 150 euros.

**Le 3ème prix :** une séance de remise en forme d'une heure offerte par Mam Training, d'une valeur de 20 euros. 100 séances sont à gagner.

**Le 4ème prix :** Un abonnement d'un an au magazine Famili, d'une valeur de 11.40 euros. 3 abonnements sont à gagner.

## Article 4 : date et durée

Le « Grand Jeu Concours photo Saint-Jean » est ouvert du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015, à 10h au jeudi 30 avril minuit, heure française. L'organisateur se réserve la possibilité de raccourcir ou de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée mais aussi si les circonstances l'exigent d'interrompre le « Grand Jeu Concours photo Saint-Jean » à tout moment.

## Article 5 : conditions de participation et validité de participation

### Article 5.1 Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toutes les femmes majeures résidant en France métropolitaine et plus précisément dans le département des Alpes Maritimes.

### **Article 5.2 – Validité de participation**

Toute participation considérée comme frauduleuse sera annulée et ne pourra pas prétendre à un prix. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du jeu concours toute participation qui ne respecterait pas le règlement.

Pour valider sa participation, l'internaute doit :

1- accéder à la page Facebook du Pôle Santé Saint Jean, accessible depuis l'adresse [www.facebook.com/polesantesaintjean?ref=h](http://www.facebook.com/polesantesaintjean?ref=h)

2- cliquer sur le bouton « J'aime » s'il n'est pas encore fan

3- autoriser les permissions demandées au moment de l'installation de l'application de concours photo

4- publier sa photo sur le thème maman et son bébé

5- soumettre sa participation aux votes des visiteurs. L'internaute participant a la possibilité d'inviter les amis de son réseau Facebook à participer au jeu-concours. Les internautes pourront voter pour la meilleure création parmi les photographies présentées dans l'application Facebook pendant toute la durée du jeu (du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2015). A cet effet, chaque internaute souhaitant voter pour des créations se doit d'accepter l'application Facebook contenant et présentant les créations sans avoir besoin de remplir ou de s'inscrire à l'application via un formulaire. L'internaute ne peut voter plusieurs fois pour la même création.

Parmi les participantes, les gagnantes seront celles ayant récolté le plus de votes dans l'application du jeu, à la date du 30 avril minuit. En cas d'égalité entre plusieurs participantes, celle s'étant inscrite la première au concours photo l'emportera.

Le Pôle Santé Saint Jean informera les gagnantes par téléphone, par courrier ou par mail ainsi que sur la page Facebook et sur le site internet [www.polesantesaintjean.fr](http://www.polesantesaintjean.fr) dans les 3 jours ouvrés. Sans réponse sous 7 jours ouvrés, la dotation sera perdue pour le participant.